

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 17 mars 2022 à 18h00, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Sandrine LETIERCE, Frédéric NARDELLO,

Absents excusés : Annie DA COSTA (pouvoir à Claude DEFLESSELLE), Cédric BELLEGUEULLE

Rose Marie LESCOT a été nommée secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Sous la présidence de Madame Rose-Marie LESCOT, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021, qui s'établit ainsi :

Excédent de fonctionnement :	356 830.92€
Déficit d'investissement :	163 316.72€
Excédent Global :	193 514.20 €

Hors de la présence de M. Claude DEFLESSELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2021.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget pour 2022 qui s'établit en équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	417 847€
Section d'investissement :	635 367€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2022 de la commune.

COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DES SERVICES DES EAUX

Sous la présidence de Madame Rose-Marie LESCOT, le Conseil Municipal examine le compte administratif des services des eaux 2021, qui s'établit ainsi :

Déficit de fonctionnement : 11 209.08€
Excédent d'investissement : 1 324.33 €

Déficit Global : 10 884.75 €

Hors de la présence de M. Claude DEFLESSELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget des services des eaux 2021.

BUDGET PRIMITIF DES SERVICES DES EAUX

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget pour 2022 qui s'établit en équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : 123 872€
Section d'investissement : 49 320€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2022 du service des eaux.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat suivant :

- Affectation 1068 : 163 316.72€
- Report en fonctionnent R002 : 193 514.20€

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESEULTAT SERVICES DES EAUX

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat suivant :

- Affectation 1068 : 0€
- Report en fonctionnent D002 : 11 209.08€

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux suivants pour la fiscalité directe locale de l'année 2022 :

- Taxe foncière bâti : 42%
- Taxe foncière non bâti : 34,50%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M14 de **110 633 €**.

ADHESION FDE 80 ET VILLE D'ALBERT

Monsieur le Maire précise que la ville de d'Albert a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'Albert à la FDE80, qui sera rattachée au secteur du pays du Coquelicot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se déclare :

- Favorable à l'adhésion de la FDE80 de la ville d'Albert

VENTE DES MAISONS

Pour faire suite aux réunions de conseil précédentes, Monsieur le Maire, fait savoir aux conseillers municipaux qu'il a une proposition concernant la vente des deux logements communaux rue d'engoulevent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à vendre les logements au prix minimum de 360 000€ et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

INFOS DIVERSES

Accueil des Ukrainiens : Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux à la suite de la vente des maisons, il a demandé au futur propriétaire, de louer la maison vide afin d'y accueillir des Ukrainiens pendant 1 an. Le loyer et les charges seront pris en charge par le budget de la commune. La population sera avertie afin de contribuer à un élan de solidarité pour l'aménagement de la maison.

Dates à retenir

- 10 et 24 avril : Elections Présidentielles, le Maire demande aux conseillers municipaux de s'organiser pour la tenue des bureaux de vote
- 22 mai : Repas des aînées
- 20 mai : fête des voisins
- 17 juin à 18h30 : Réunion publique de l'avenir de Coisy (à confirmer)

La séance s'est clôturée à 20h30.

Rose Marie LESCOT



R. Lescot